

DÉLIBÉRATION N°20/2026
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES

Date de convocation : 11 septembre 2026

Nombre de délégués en exercice : 49

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 29

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie SUARDI

Le Comité du Syndicat mixte départemental
d'assainissement non collectif, dûment convoqué,

s'est réuni à Thaon-les Vosges, salle Verdun
en l'an deux mille vingt six
le lundi vingt-huit septembre
à 18h

sous la Présidence de Monsieur Patrick VILLAUME

Sont présents :

BAILLY Pierre
BASTIEN Denis
BRICE Nadine
CASADEVALL Patrick
CHILLON Patrick
CLAUDEL Guy
COQUEAU Patrice
DEL MISSIER Eric
DURAND Stéphane
EMANUEL Christelle

FLEURY Jean-Marc
GABRION Claude
HENRY Denis
HOUTMANN Eric
LAFORGE Claude
LEROY Régis
MAILLARD Dominique
MARTIN Corinne
MATHIS Didier
MULLER Gérôme

PERRIN Hervé
PERRIN Jean-Pierre
RENARD Christian
SUARDI Jean-Marie
TOUSSAINT Pascal
VAGNER Patrick
VILLAUME Patrick
WANNENMACHER
Paulette
WEBER Jean-Luc

Sont excusés :

ARNOULD Joël
CHAMPAGNE Patricia
CHOINET Samuel
DESCOUPS Damien

DULOT Frédéric
GLE Jean-Marie
PAVOT Lionel
ROGER Nathalie

TEYTU Aude
THIEBAUT Jean-Francois
WAGNER Fanny

Sont absents :

ALTAN Francis
ANDRE Philippe
AUBRY Eric
BEKAI Steve
BERGERET David
CALIN Thierry
CLAUDEL Guy

DIDIERFRESSE Sylvia
HUGUENY Jean-Claude
KAPS Francis
LALEVEE Christophe
MAUCLAIR Anthony
PERRIN Damien
QUINET Jean-Claude

REGNIER Marie-Christine
RENAUD Jean-Jacques
RIOU Véronique
SANNER Dominique
VAXELAIRE Régis
VINCENT Thomas

OBJET : Demande d'adhésion à la compétence obligatoire contrôle et aux compétences à la carte Réhabilitation et Entretien - Commune de Trampot.

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle la dissolution du SIVOM de GRAND en date du 01 janvier 2026. Dans ce cadre, la compétence assainissement non collectif est revenue à la commune de TRAMPOT qui sollicite son adhésion au SDANC pour la compétence obligatoire contrôle ainsi qu'aux compétences à la carte « Réhabilitation » et « entretien »

Monsieur le Président indique que la commune de TRAMPOT a sollicité leur adhésion à ces compétences par délibération, le 17 décembre 2025.

**Le Comité syndical,
après en avoir délibéré à l'unanimité**

DECIDE

D'ACCEPTER la demande d'adhésion de la commune de TRAMPOT à la compétence obligatoire « Contrôle » ainsi qu'aux compétences à la carte « Réhabilitation » et « entretien »

Le Secrétaire de séance

Le Président

Jean-Marie SUARDI

Patrick Villaume



Patrick VILLAUME

Patrick VILLAUME
2026.10.05 10:59:15 +0200
Ref:11896728-17977216-1-D
Signature numérique
Le Président